

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°19-2026

Date de convocation :
15/03/2026

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Mme MÉTAIS Christine, M. CLÉRE Denis, Mme SINOQUET Valérie, M. LEGRIS Cyril, Mme DENEL Carole, M. BULARD Benoît, Mme SARA Aline, M. ROSSET Maxence, Mme ISRAËL Mélanie et M. DENAUX Guillaume.

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

**Nombre de conseillers
en exercices : 11**

Sous la présidence de Monsieur SINOQUET Régis, élu maire, le Conseil municipal été invité à procéder à l'élection des adjoints.

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 11**

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

**Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieurs, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Objet :
Détermination du
nombre d'adjoints

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal a fixé à **deux** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

